

COMPARATIF DES FORMES DE CRÉDIT

OUVERTURE DE CRÉDIT AVEC CARTE	VENTE À TEMPÉRAMENT
<p>Durée indéterminée L'ouverture de crédit peut être utilisée de différentes manières, dans la mesure du solde disponible ; des transactions sont donc possibles au fur et à mesure des remboursements. Les conditions d'octroi sont donc plus strictes, puisque les capacités de remboursement sont évaluées dans une perspective de plus long terme.</p>	<p>Durée déterminée Cette forme de crédit est donc plus adaptée à un achat ponctuel</p>
<p>Début du remboursement Le remboursement commence à la date mentionnée sur le relevé mensuel</p>	<p>Début du remboursement Le remboursement ne peut commencer qu'après la livraison du bien financé par le crédit</p>
<p>Montant de la mensualité Variable, avec un minimum fixé dans le contrat, en fonction du solde restant dû et du montant du crédit</p>	<p>Montant de la mensualité Fixé au début du contrat, avec une partie de capital et une partie d'intérêts, déterminée dans le tableau d'amortissement</p>
<p>Taux Annuel Effectif Global (TAEG) Le TAEG se compose d'une partie d'intérêts (le taux débiteur), et d'une partie de frais de carte ou de cotisation, fixée dans le contrat de crédit. Il est variable en fonction des évolutions des TAEG maxima légaux, qui sont au 21 décembre 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant de crédit jusque 1250 EUR : 16% - Montant de crédit de 1250,01 à 5000 EUR : 13,99% - Montant de crédit supérieur à 5000 EUR : 13% <p>Pour un montant de crédit de 1.250 EUR. TAEG : 16% dont 0,02% par mois de frais de carte (taux débiteur annuel actuariel 15,73%) sur base d'une utilisation immédiate et unique de la totalité du montant de l'ouverture de crédit de 1.000 EUR, la durée théorique de remboursement sera de 23 mois. A raison d'un remboursement mensuel égal à 5,60% du solde restant dû avec un minimum de 50 EUR ou le total dû lorsqu'il lui est inférieur, soit un total des mensualités de 1.152,98 EUR. Certaines transactions peuvent également être offertes à un TAEG promotionnel de 0%.</p>	<p>Taux Annuel Effectif Global (TAEG) Le TAEG ne se compose que d'intérêts ; il est déterminé dans le contrat de crédit et ne peut pas évoluer dans le temps ; il est limité aux maxima légaux. Les TAEG maxima applicables aux ventes à tempérament varient en fonction du montant emprunté et s'élèvent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant de crédit jusque 1250 EUR : 19,50% - Montant de crédit de 1250,01 à 5000 EUR : 15,50% - Montant de crédit supérieur à 5000 EUR : 12,50% <p>Pour un montant de crédit de 1.000 EUR en 23 mois. TAEG 19,50%, la mensualité sera de 51,70 EUR, soit un montant total de 1.189,10 EUR.</p>

<p>Information en cours de contrat Aussi longtemps qu'il reste un solde dû, le consommateur reçoit mensuellement un relevé qui l'informe du montant dû et de son évolution, ainsi que de la mensualité à payer pour la prochaine échéance.</p>	<p>Information en cours de contrat Le consommateur reçoit à chaque fois qu'il en fait la demande écrite un exemplaire du tableau d'amortissement de son crédit.</p>
<p>Résiliation / Remboursement anticipé Le crédit peut être soldé à tout moment, sans aucune pénalité. Pour le résilier, le consommateur adresse un courrier recommandé au prêteur l'avertissant de son intention. La résiliation intervient après un délai de préavis de 1 mois, pour autant que le solde restant dû ait été intégralement remboursé. Le prêteur peut résilier le crédit à tout moment, moyennant l'envoi d'un courrier recommandé et le respect d'un délai de préavis de 2 mois.</p>	<p>Résiliation / Remboursement anticipé Pour mettre fin au crédit de manière anticipée, il faut envoyer un courrier recommandé. Le prêteur envoie ensuite un décompte de la somme à payer, qui se compose : - de l'éventuel retard de paiement, - du capital restant dû, - d'une indemnité de remboursement anticipé, qui s'élève à 0,50 ou 1% du capital restant dû, selon que le remboursement se produit plus ou moins de 12 mois avant la date de fin théorique du contrat de crédit.</p>
<p>Fidélité La carte donne droit à certains avantages, qui sont communiqués au consommateur par le prêteur ou par l'intermédiaire de crédit.</p>	<p>Fidélité La vente à tempérament ne donne droit à aucun avantage.</p>
<p>En cas d'impayé Des frais de rappel et intérêts de retard peuvent être comptabilisés. La carte peut être bloquée.</p>	<p>En cas d'impayé Des frais de rappel et intérêts de retard peuvent être comptabilisés. Le prêteur jouit d'une clause de réserve de propriété sur le bien financé avec le crédit.</p>
<p>Zérotage Le solde de l'ouverture de crédit doit être régulièrement remis à zéro. Le prêteur en avertit préalablement le consommateur.</p>	